



école des
SENTIERS

POLITIQUE LINGUISTIQUE

2021-2022

PROGRAMME D'ÉDUCATION
INTERMÉDIAIRE



Déclaration de mission de l'IB

Le Baccalauréat international a pour but de développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel.

À cette fin, l'organisation collabore avec des établissements scolaires, des gouvernements et des organisations internationales pour mettre au point des programmes d'éducation internationale stimulants et des méthodes d'évaluation rigoureuses.

Ces programmes encouragent les élèves de tout pays à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion, et à comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai.

Dans le cadre des programmes de l'IB, le rôle de la langue est considéré comme étant au cœur du développement de la pensée critique qui est essentielle à la formation de l'ouverture interculturelle, de l'esprit international et de la citoyenneté mondiale.¹

La présente politique linguistique vise à établir les contextes d'utilisation, d'enseignement et d'apprentissage des différentes langues en usage dans notre établissement ainsi que les mesures favorisant l'amélioration de leur qualité. L'application des mesures de cette politique linguistique s'accomplit par l'action conjuguée de l'ensemble de la communauté scolaire.

Le profil linguistique de notre établissement

L'école des Sentiers est une école publique francophone de 1 175 élèves. Notre environnement scolaire est assez homogène, mais il est de plus en plus enrichi par un certain nombre d'élèves de différentes nationalités. Cette réalité nous inspire et guide nos actions en matière d'apprentissage de notre langue maternelle, mais, en même temps, stimule l'enseignement d'autres langues comme vecteur d'ouverture interculturelle, de communication et d'apprentissage global.

Il y a 282 élèves inscrits au PEI. Tous ces élèves maîtrisent le français.

Langue et littérature (Français)

Le français est la langue d'expression et de communication usuelle pour tous les éducateurs et tous les élèves. La maîtrise de la langue française est une priorité pour notre établissement notamment dans le but de préserver la richesse de cette langue dans le contexte national et mondial actuel, et doit, à ce titre, interpeller tous les membres de la communauté scolaire. C'est par un enseignement rigoureux de la langue française que l'école des Sentiers prépare tous ses

¹ Organisation du Baccalauréat international, Langue et apprentissage dans les programmes de l'IB, p.3

élèves à communiquer leur pensée de manière responsable et à s'ouvrir sur le monde. Nous souhaitons que tous les membres de notre communauté scolaire se sentent responsables du maintien et de l'amélioration de la qualité du français dans l'école. Ainsi, afin de permettre aux parents de participer au développement langagier de leur enfant, les enseignants leur partagent et leur suggèrent un éventail de ressources disponibles à utiliser (capsules vidéos, sites internet, applications, livres, etc.).

Voici les dispositions qui assurent la mise en place de la politique linguistique concernant le français au sein du cours de *Langue et littérature*.

- Au début de l'année scolaire, une planification verticale est faite par tous les enseignants de la 1^{re} à la 5^e année du programme, basée sur le guide de *Langue et littérature* et sur la progression des apprentissages du programme national (PFEQ).
- Afin de favoriser l'utilisation d'une langue précise et variée convenant au contexte et à l'intention, chaque classe d'enseignement du français est pourvue de grammaires, de dictionnaires, de multi dictionnaires des difficultés de la langue française, de recueils de conjugaison de verbes et de dictionnaires des synonymes.
- Des projets de lecture et d'écriture enrichissants et variés sont proposés aux élèves toutes les années. Tous les types de lecture et d'écriture sont abordés durant les cinq années du PEI ; la fable, le conte, la nouvelle, le roman, la poésie, la pièce de théâtre, l'article de revue, de journal, l'article critique, la lettre ouverte, la bande dessinée, etc.
- En plus de la panoplie d'œuvres classiques et contemporaines disponibles à la bibliothèque, différentes activités sont proposées par la bibliothécaire tout au long de l'année scolaire : présentation en classe de différents ouvrages et romans, jeu-questionnaire, concours de la lecture du mois et plus encore.

- Des stratégies variées correspondant aux différents types de textes et de discours (courant, descriptif, explicatif, narratif, poétique, argumentatif, etc.) sont enseignées pendant les cinq années du PEI afin de favoriser la pensée créative et critique autant à l'oral qu'à l'écrit.
- Les mots-consignes du PEI pour le groupe de matières de *Langue et la littérature* sont utilisés, particulièrement dans les évaluations par critère du PEI, dès la 1^{re} année du programme, assurant ainsi leur acquisition et leur compréhension tout au long des cinq années du programme.

L'enrichissement culturel du français au PEI est obligatoire toutes les années du programme PEI et la réussite de celui-ci est nécessaire pour l'obtention du DÉSI.

Mesures appliquées dans les groupes de matières pour favoriser la mise en place de la politique linguistique :

- Le test de dépistage en lecture et en écriture encadré par l'orthopédagogue et les enseignants de langue et littérature (1^{re} et 2^e années) ;
- La prise en charge et la consignation dans les plans d'intervention des besoins spécifiques langagiers des élèves dyslexiques, dysorthographiques et autres assurés par le personnel professionnel de l'école ;
- Enseignement-ressource, service d'orthopédagogie, service d'orthophonie et soutien de tous les autres membres du personnel ;
- Les activités éducatives organisées : théâtre, Salon du livre, rencontres avec des écrivains, etc. ;

Les enseignants des groupes de matières privilégient les actions suivantes :

- Afin de favoriser le respect des droits de propriété intellectuelle, les conventions bibliographiques et de citations des sources sont enseignées et appliquées dans toutes les matières de la 1^{re} à la 5^e année du PEI.
- Exiger et vérifier l'acquisition du vocabulaire et de l'orthographe propres à leurs matières ;
- Vérifier l'acquisition des mots-consignes du PEI propres à leur matière ;
- Soigner et varier la complexité de la formulation des consignes et s'assurer que les élèves les comprennent bien lors des situations d'apprentissage ;
- Corriger les formulations incorrectes, présenter aux élèves la correction des erreurs les plus fréquentes autant à l'oral qu'à l'écrit et leur offrir une rétroaction, et ce, dans tous les groupes de matières ;

Acquisition des langues (Anglais)

Dès leur entrée à l'école secondaire, tous les élèves PEI sont inscrits au programme d'anglais enrichi : *Enriched English Second Language*. Cependant, comme leur niveau de maîtrise de la langue seconde diffère énormément, une mise à niveau est faite en 1^{re} année du programme.

Voici les dispositions qui assurent la mise en place de la politique linguistique concernant l'anglais.

- Au début de l'année scolaire, une planification verticale et horizontale de la progression des apprentissages de l'anglais est faite par tous les enseignants de la 1^{re} à la 5^e année du programme.

- Des projets de lecture enrichissants et variés (romans, revues, journaux, théâtre, poésie) sont proposés aux élèves de la 1^{re} à la 5^e année du PEI.
- Une section entière de la bibliothèque de l'école est réservée aux ouvrages de langue anglaise : romans, revues, bandes dessinées, etc.
- Les mots-consignes du PEI pour *Acquisition des langues* sont utilisés de la 1^{re} à la 5^e année du programme, particulièrement lors des évaluations par critère du PEI.
- Les élèves qui éprouvent des difficultés bénéficient d'un système de pairs aidant ;
- Récupération disponible pour les élèves en difficulté d'apprentissage.
- Visionnement audiovisuel de contenu anglophone à la maison pour développer et améliorer les stratégies de compréhension ;
- La prise en charge et la consignation dans le plan d'intervention des besoins spécifiques langagiers des élèves assurés en collaboration avec le personnel professionnel de l'école ;
- Des voyages de niveau et d'échanges culturels et linguistiques dans des villes anglophones sont proposés chaque année du PEI :
 - ✓ Voyage d'échange avec SEVEC en 1^{re} année du PEI (élèves volontaires et sélectionnés).
 - ✓ Voyage linguistique et culturel : Boston pour tous les élèves en 2^e année du PEI.
 - ✓ Voyage linguistique et culturel : Philadelphie pour tous les élèves en 3^e année du PEI.
 - ✓ Voyage linguistique et culturel : Washington pour tous les élèves en 4^e année du PEI.
 - ✓ Voyage linguistique et culturel : New York pour des élèves en 5^e année du PEI volontaires et sélectionnés.
 - ✓ Échange linguistique de trois mois avec des élèves du Canada anglophone pour des élèves en 3^e, 4^e et 5^e année du programme volontaire et sélectionné.

Le tableau ci-dessous illustre les niveaux de compétences d'acquisition de l'anglais relativement aux exigences de l'IB :

1 ^{re} secondaire	2 ^e secondaire	3 ^e secondaire	4 ^e secondaire	5 ^e secondaire
Language acquisition	Language acquisition	Language acquisition	Language acquisition	Language acquisition
Émergent/Phase 2	Capable/Phase 3	Capable/Phases 3 and 4	Proficient/Phase 5	Proficient/Phase 5

Acquisition des langues (Espagnol)

L'espagnol, comme langue tierce, est intégré à la grille-matières. Ainsi, les élèves reçoivent un total de 200 heures de cours d'espagnol de la 1^{re} à la 3^e année du programme.

Voici les dispositions qui assurent la mise en place de la politique linguistique concernant l'espagnol :

- Planification verticale de l'espagnol, basée sur le guide d'Acquisition de langues et de la progression des apprentissages au secondaire ;
- Abonnement bimensuel à une revue en langue espagnole ;
- Visionnement de documentaires en langue espagnole, parfois traduits ;
- La prise en charge et la consignation dans le plan d'intervention des besoins spécifiques langagiers des élèves assurés en collaboration avec le personnel professionnel de l'école ;
- Une section de la bibliothèque de l'école est réservée aux ouvrages en langue espagnole : romans, revues, etc.
- Des voyages linguistiques, culturels et communautaires dans des pays hispanophones sont proposés aux élèves :
 - ✓ Costa Rica, Équateur ou Espagne aux élèves en 4^e et 5^e année du programme, volontaires et sélectionnés.

✓ Échange linguistique de trois mois avec des élèves en Espagne ou au Mexique pour les élèves en 3^e, 4^e et 5^e année du programme, volontaires et sélectionnés.

- Tout au long de l'année, les élèves éprouvant des difficultés en espagnol sont jumelés à des élèves de 5^e année du PEI pour du soutien pédagogique. Ceux-ci sont également invités à participer à des midis de récupération offerts par les enseignants de la matière (offre disponible selon la tâche des enseignants).
- Un soutien en ligne est offert aux nouveaux élèves intégrant le programme en deuxième ou troisième année (via Classroom lors de l'année de leur inscription).

Le tableau ci-dessous illustre les niveaux de compétences d'acquisition de l'espagnol relativement aux exigences du PEI :

1 ^{re} secondaire	2 ^e secondaire	3 ^e secondaire	4 ^e secondaire	5 ^e secondaire
<i>Acquisition de langues</i> Nivel inicial Fase 1	<i>Acquisition de langues</i> Nivel inicial Fase 2	<i>Acquisition de langues</i> Nivel intermedio Fase 3	Non offert	Non offert

Exigences relatives à l'espagnol pour les élèves souhaitant intégrer le programme après la première année :

L'élève qui désire présenter sa candidature pour intégrer le programme en deuxième ou troisième année et qui n'a jamais suivi de cours d'espagnol devra se procurer le cahier d'activités *Encuentros 1* et s'engager à compléter les unités vues en classe par les autres élèves afin d'être à niveau lors de la rentrée. Des cours privés ne sont pas obligatoires, mais fortement suggérés.

Si l'élève intègre le programme en quatrième ou cinquième année du PEI, il devra passer un examen à l'école à la date déterminée conjointement par l'élève et la direction. De plus, il devra obtenir la note de passage soit 3/8 (60%). Les quatre critères suivants seront évalués :

- Critère A : Compréhension orale
- Critère B : Compréhension de textes

- Critère C : Expression orale
- Critère D : Expression écrite

L'élève qui désire présenter sa candidature et qui a déjà suivi des cours d'espagnol devra :

- Fournir ses bulletins scolaires des années antérieures pour analyse par la direction ;
- Si le cours suivi antérieurement correspond au cours 141404, aucun examen ne sera nécessaire.
- Si le cours suivi ne correspond pas au cours 141404, la procédure décrite plus haut sera appliquée.

Multiculturalisme

Nous sommes heureux d'accueillir dans notre établissement des élèves provenant de divers pays et nous les encourageons à partager leur culture et leur langue. Ces deux éléments viennent enrichir le développement langagier de tous nos élèves mais aussi de l'ensemble de notre communauté scolaire. Ils nous permettent également de vivre la sensibilité internationale à même notre établissement. En cas de besoin, nous rendons disponibles à la bibliothèque des outils pour soutenir tous nos élèves dans leur apprentissage des langues afin de contribuer à préserver leur identité culturelle.

Suivi et diffusion

Les enseignants des groupes de matières *Langue et littérature* et *Acquisition des langues* sont responsables de présenter la politique aux élèves.

Lors de la rencontre de parents en septembre de chaque année, le tuteur avise les parents de l'existence de la politique.

L'école des Sentiers considère que la compréhension et la collaboration des parents constituent des éléments essentiels quant à la valorisation de la langue dans notre milieu scolaire. La politique linguistique est publiée sur le site web de l'école dans la section « PEI ».

Sous la responsabilité de l'équipe de direction pédagogique, la politique sera révisée annuellement. Le processus se fait en équipe-PEI pour être ensuite diffusé à l'ensemble de la communauté scolaire.

Politique rédigée en 2019 par :

Annick Drouin, Danielle Plamondon, Patrick Filteau, Marie-Ève Pépin, enseignants au PEI ;

Mélanie Tremblay, enseignante et responsable du PEI ;

Sandra Ouellet, directrice adjointe responsable du PEI ;

Politique révisée en 2022 par :

Annick Drouin, Patrick Filteau, Marie-Ève Pépin, Danielle Plamondon et Annie Laroche, enseignants au PEI ;

Mélanie Tremblay, enseignante et responsable du PEI ;

Laurence Bédard, directrice adjointe responsable du PEI ;

Approuvée par le CPE et le CE.

Grille d'évaluation pour la qualité de la langue

i. L'élève doit être en mesure de se servir d'une grande variété de formes de langage, y compris la description, l'analyse, la synthèse, l'évaluation et l'argumentation. Il doit choisir le niveau de langue et le vocabulaire appropriés en fonction de l'intention et de l'auditoire. Le terme «registre» utilisé plus bas fait ici référence au vocabulaire, à la grammaire et aux structures syntaxiques appropriées.

ii. La compétence de communication représente la capacité de s'assurer que l'on comprend bien et qu'on est bien compris, la capacité de saisir les sentiments, les valeurs, les préoccupations et les attentes de l'autre dans l'interaction, la capacité d'inciter les autres à adopter son point de vue tout en demeurant intègres et fiables, la capacité d'exprimer sa pensée avec rigueur, justesse, exactitude et nuances. Le terme « démontre » utilisé plus bas implique que l'élève doit prouver ou établir de manière évidente soit en présentant un raisonnement ou des éléments de preuve, soit en illustrant à l'aide d'exemples ou d'applications.

NIVEAU IB	NIVEAU SÉBIQ	DESCRIPTEUR DE NIVEAU
0	0%	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1-2	1=24% 2=46%	<p>i. Le vocabulaire utilisé par l'élève est parfois inapproprié et assez peu varié. De fréquentes fautes d'orthographe, de ponctuation et de syntaxe font obstacle à la compréhension. L'élève essaie d'utiliser un registre adapté à l'objectif et au destinataire.</p> <p>ii. Démontre des compétences de communication limitées.</p>
3-4	3=60% 4=68%	<p>i. Le vocabulaire utilisé par l'élève est souvent approprié et généralement varié. Quelques fautes d'orthographe, de ponctuation et de syntaxe font parfois obstacle à la compréhension. L'élève emploie assez fréquemment un registre adapté à l'objectif et au destinataire.</p> <p>ii. Démontre des compétences de communication convenables/acceptables/passables.</p>
5-6	5=76% 6=84%	<p>i. Le vocabulaire utilisé par l'élève est approprié et varié. Les fautes d'orthographe, de ponctuation et de syntaxe sont occasionnelles et font rarement obstacle à la compréhension. L'élève emploie constamment un registre adapté à l'objectif et au destinataire.</p> <p>ii. Démontre des compétences de communication considérables/remarquables/substantielles.</p>
7-8	7=92% 8=100%	<p>i. Le vocabulaire utilisé par l'élève est toujours approprié et très varié. Les fautes d'orthographe, de ponctuation et de syntaxe sont très rares. L'élève maîtrise bien les différents registres et est capable de choisir celui qui est le mieux adapté à l'objectif et au destinataire.</p> <p>ii. Démontre d'excellentes compétences de communication.</p>